



Rapport de la Commission des Finances concernant le préavis n° 41-2009

Demande d'octroi d'un crédit complémentaire d'investissement de CHF 57'559,65 pour l'aménagement de la route de Bottens (RC 501b) entre les chemins du Château et des Peupliers au droit du Centre commercial.

Composition Commission des Finances	
Jane Meylan	Membre
Charles Leu	Président
Cédric Margot	Membre, rapporteur
Philippe Muggli	Membre

Dates des réunions
3 février 2009
22 février 2009

1. Préambule

La Commission remercie la Municipalité pour sa disponibilité lors de l'étude de ce préavis.

2. Commentaires de la commission

- Le 26 Janvier 2006, le Conseil communal de Cugy a accepté le préavis municipal n° 71-2005 relatif à une demande de crédit d'investissement de CHF 585'000.-, pour l'aménagement de la RC 501b à la hauteur du centre commercial entre les chemins du Château et des Peupliers.
- Le 21 Juin 2007, le Conseil communal de Cugy a accepté le préavis municipal n° 19-2007 relatif à une demande d'octroi d'un crédit complémentaire d'investissement de CHF 61'000.-. Ce préavis avait pour but de compléter le préavis 71-2005 sus-mentionné, qui omettait certains points. Lors du commencement des travaux sur la RC 501b, la Municipalité avait en effet constaté que le préavis 71-2005 n'était pas complet: "le poste d'éclairage public ainsi que celui de l'abri de bus [manquaient] et certains postes [avaient] été sous-estimés" (préavis 19-2007).
- Cependant, comme stipulé dans le préavis 41-2009 dont il est question ici, "certains éléments [là encore] n'avaient pas été prévus." La municipalité admet avoir fait des erreurs d'appréciations lors de la présentation du préavis 19-2007 et ce nouveau préavis a pour but de rectifier ces quelques malheureux travers. Le dépassement est justifié par le bitume plus onéreux et utilisé en quantité plus élevée, par l'installation de nouveaux couvercles, par des surfaces de marquage plus importantes que dans les soumissions, et enfin par l'ajout de panneaux de signalisation plus nombreux que prévu au départ. Le coût des travaux a en effet dépassé les estimations de l'époque à hauteur de CHF 57'559,65, raison pour laquelle la municipalité soumet ce préavis au conseil, "afin de respecter la procédure qui veut que les dépenses qui dépassent les montants alloués par le Conseil communal fassent l'objet d'un préavis."
- Il semble que les dépenses dont il est question aient déjà été faites, raison pour laquelle, "la procédure," aussi justifiée soit elle d'un point de vue comptable et juridique, nous paraît ici quelque peu vide de sens. A moins de faire démonter la route en question pour revendre le bitume au prix fort, nous voyons mal ce que le conseil pourrait changer à ces transactions ayant déjà eu lieu.

3. Financement

L'ensemble des préavis a été financé selon le même mode, soit les disponibilités et le solde à charge de la commune (CHF 619'681,85) participation des propriétaires du Plan de quartier déduite, sera amorti par le compte 9282.15 pour CHF 387'125,20 et par le compte 9282.12 pour CHF 235'556,65 (Montants globaux).

4. Amendement

Pfff, honnêtement...

5. Conclusions

- Nous remercions la Municipalité pour la transparence bientôt légendaire dont elle fait preuve. Toutefois, grâce à notre technicien communal, ce genre de dépassements devrait pouvoir être évité. Nous sommes conscient que la Municipalité n'a pas fait exprès de procéder de la sorte, ce malgré quoi nous nous permettons de lui rappeler que la COFIN souhaite être mise au courant plus rapidement lorsqu'un dépassement est à prévoir.
- Entre la rédaction du préavis municipal et les multiples séances que doivent organiser les différentes commissions en charge de l'examen d'un préavis comme celui-ci, des heures sont perdues dans des démarches purement administratives. Cela sans compter les kilos de papier et l'encre nécessaire à la diffusion de l'information.

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers acceptez le préavis 41-2009 tel que présenté... Ou refusez le... enfin, faites comme bon vous semble, de toute manière, ça ne changera rien...

Cugy, le 25 février 2009

Jane Meylan

Charles Leu

Cédric Margot
Rapporteur

Philippe Muggli